

Montluel, le 01/04/2026

N/Réf

PB-GR/VP
S-2026-03-00073

**Direction générale des
services**

Affaire suivie par

Guillaume RICHET
Directeur général des
services

Objet : Pour information / Installation du conseil communautaire

Madame, Monsieur,

Vu l'article L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

La première réunion du conseil communautaire à la suite du renouvellement général des conseils municipaux aura lieu le :

Jeudi 9 avril 2026,

A 19h00,

*Salle du conseil communautaire de la 3CM
485 Rue des Valets – 01120 MONTLUEL*

Ordre du jour :

1. Election du Président de la Communauté de communes de la Côtière à Montluel ;
2. Fixation du nombre de vice-président(e)s et des autres membres du Bureau ;
3. Election des vice-président(e)s de la Communauté de communes de la Côtière à Montluel ;
4. Election des membres du Bureau non vice-présidents ;
5. Lecture de la charte de l'élu local par le Président ;
6. Vote des indemnités de fonction ;
7. Délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le Président de la Communauté de communes de la Côtière à Montluel.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président

Philippe BELAIR

